

## DIRECTIVES POUR LES SUPPLÉANTS OCCASIONNELS

La Commission scolaire Riverside utilise un système automatisé (AESOP) pour l'affectation des suppléants occasionnels. Une fois admis en tant que suppléant occasionnel, vous pouvez vous connecter au système Aesop et accepter des remplacements pour lesquels vous êtes qualifié. Lorsque vous acceptez une suppléance, il est important de prendre connaissance de certaines informations et être en accord avec ce qui suit :

- (1) Lorsque vous acceptez une suppléance dans le système, vous serez payé pour le nombre de minutes que vous enseignez dans l'école. Il est possible que vous acceptiez une suppléance indiquant une journée complète, mais que celle-ci comporte des périodes libres pour lesquelles vous ne serez pas payé.
- (2) Votre nom figure sur notre liste d'employés occasionnels de façon provisoire. Une école peut demander qu'on vous retire l'accès aux suppléances de leur école s'ils ne sont pas satisfaits de votre travail. Veuillez prendre note que si nous recevons 3 demandes d'exclusion de 3 écoles différentes, vos services ne seront plus retenus et votre nom sera retiré de notre banque de données.
- (3) Si une absence est annulée, il n'y a pas d'indemnisation financière prévue, sauf si vous recevez un avis d'annulation APRÈS votre arrivée à l'école en question. Dans ce cas, il y a une clause dans la convention collective qui prévoit un paiement de **60 minutes** maximum, et ce, peu importe le nombre de minutes ou d'heures prévues initialement.
- (4) Si vous avez une urgence et devez annuler une suppléance, **vous devez envoyer un courriel à Lori O'Flaherty à [lori.oflaherty@rsb.qc.ca](mailto:lori.oflaherty@rsb.qc.ca)**. Par contre, si vous annulé la journée avant ou la journée même d'une suppléance, et ce, sur une base régulière, nous pouvons décider de vous retirer du système puisque cela compromet le bon fonctionnement du système et la capacité de l'école de remplacer leurs enseignants de façon appropriée.
- (5) Vous ne pouvez pas annuler une suppléance afin d'accepter une autre suppléance pour la même journée.